

Management et gestion des organisations

RNCP24987 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	344r, 330, 310
Code(s) ROME	M1604, M1302, G1404, M1501, G1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette mention comporte les parcours suivants :

- - PME et Développement d'affaires
- - Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé

D'autres parcours peuvent être proposés, se référer aux liens Internet renvoyant vers les descriptifs des formations dans les établissements.

Parcours PME et Développement d'affaires

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes : management opérationnel d'une TPE, PME, assistance du responsable d'entreprise, développement de marché, développement de clientèle, gestion de projet...

En raison de leur taille, les TPE-PME ne sont pas toujours structurées pour accompagner leur développement. Elles s'appuient alors sur des collaborateurs aux compétences polyvalentes dans les domaines financiers, sociaux, managériaux, commerciaux... pour qu'ils assistent le chef d'entreprise ou prennent en charge un ou plusieurs volets du management. Ces activités requièrent des bases solides sur l'ensemble des volets du management d'entreprise, dans la maîtrise des outils informatiques, de la communication, de la gestion de projet, du management des risques, du développement commercial, des principes de gestion et de prévision.

Ce spécialiste de la PME exerce les activités suivantes :

- - identifie les axes de développement de la PME
- - participe à l'élaboration d'une stratégie adaptée
- - définit les moyens à mobiliser pour son action
- - met en place le plan d'action et les indicateurs de suivi
- - coordonne et contrôle son action

Parcours Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé

Ce spécialiste du management d'hôtellerie restauration en unité de santé : hôpitaux, cliniques, maison de retraite du secteur public ou privé, a pour missions principales :

- - de piloter des opérations de production et de distribution,
- - d'encadrer des équipes d'ouvriers spécialisés en restauration collective, bio nettoyage et services à la personne,
- - de gérer l'exploitation des services hôteliers et de restauration
- - d'organiser l'accueil dans l'unité médicalisée,
- - de gérer les déchets,

- - d'organiser des services d'aide à la personne sur site médicalisé (à domicile ou en unité médicalisé).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Parcours PME et développement d'affaires

Le titulaire du diplôme est capable de :

- - positionner l'entreprise dans son environnement,
- - de collecter, organiser et trier l'information interne et externe à l'entreprise,
- - mettre en oeuvre les outils de la communication professionnelle,
- - gérer un projet,
- - piloter un projet,
- - prendre en charge des activités opérationnelles liées au management d'une TPE-PME (facturation, enregistrement, recouvrement, relations avec la banque, devisage, négociation-relation client, réaliser des études - concurrence-clients-marché, animation et communication interne, aide au recrutement, mise en place d'action de RSE, suivi indicateurs d'activité...
- - réaliser une analyse stratégique de la PME pour en assurer son développement.

Parcours Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé

Le titulaire du diplôme est capable de :

- - de communiquer avec les services de soin et la direction de l'unité médicalisée,
- - d'encadrer et animer une équipe d'agents de restauration et d'hôtellerie,
- - de planifier et de contrôler l'entretien des locaux en tenant compte des niveaux de risques infectieux dans le respect des normes à mettre en vigueur,
- - d'organiser et de gérer le service de restauration de la prise de commande au débarrassage (achats, productions, distribution) selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP, sécurité alimentaire),
- - d'organiser et de gérer l'approvisionnement et l'entretien du linge,
- - de mettre en oeuvre les méthodes de management de la qualité dans le service hôtelier,
- - d'organiser la distribution des produits et services à domicile.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplômé exerce ses fonctions :

- - Dans les PME/PMI tous secteurs confondus et organismes privés ou publics d'accompagnement des PME (pépinières d'entreprises, banque secteur entreprise, business angels, sociétés de conseils prestataires des PME...).
- - Le Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé peut travailler dans les établissements de soins privés ou publics (hôpitaux, cliniques...), les EHPAD et autres établissements sanitaires et sociaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

Parcours PME et développement d'affaires

- - Assistant de services (comptable, commercial, communication, administratif...)
- - Manager de services dans les PME
- - Collaborateur d'entrepreneur
- - Créateur repreneur d'entreprise
- - Chargé d'affaires dans les établissements spécialisés dans la création/reprise d'entreprise

Parcours Responsable de l'hôtellerie en milieu médicalisé

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- - Responsable hôtellerie/restauration
- - Responsable de production culinaire
- - responsable de restauration
- - Responsable assurance qualité hôtellerie
- - Responsable d'exploitation
- - Adjoint direct de l'ingénieur de restauration
- - Responsable hôtellerie - bio nettoyage

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 185 €
Familles professionnelles (FAP)	L0X60 — Secrétaires bureautiques et assimilés · tension 2/5 (Faible) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L3X80 — Secrétaires de direction · tension 5/5 (Très élevée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) S1X40 — Cuisiniers · tension 5/5 (Très élevée) S1X80 — Chefs cuisiniers · tension 5/5 (Très élevée) S2X80 — Agents de maîtrise de la restauration · tension 5/5 (Très élevée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	136 696
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	26 %
Familles professionnelles (FAP)	L0X60 — Secrétaires bureautiques et assimilés L2X61 — Agents administratifs L3X80 — Secrétaires de direction L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés S1X40 — Cuisiniers S1X80 — Chefs cuisiniers S2X80 — Agents de maîtrise de la restauration S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des

activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Possible pour tout ou partie du diplôme par VAE (jury composé de 3 enseignants chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002))

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.iut.unilim.fr

www.iae.unilim.fr

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24987/>